



COUPE DE FRANCE 2022

Le tirage a été effectué le Mercredi 27 avril par M.ASSELOT, Secrétaire général du Club de Troarn et M. Patrick LOUDENOT, Responsable de la Commission Vétérans, en présence du Président Patrice BEAUDEQUIN.

Calendrier : Le Calvados a 4 qualifiés pour le premier tour de zone : les 4 clubs doivent être fournis à la F.F.P.J.P. pour le **28 août dernier délai**.

2^{ème} tour : date butoir le 12 juin.

16 clubs se rencontrent. Les 8 clubs perdants intègrent le deuxième tour de la Coupe du Calvados.

3^{ème} tour : date butoir le 16 août

8 clubs se rencontrent ; les 4 clubs gagnants intègrent le 1^{er} tour de zone, ainsi que le club de LIVAROT, déjà qualifié.

➤ **Tirage du second tour :**

1 MONDEVILLE	<i>contre</i>	9 FALAISE
2 BAYEUX	<i>contre</i>	10 OUISTREHAM
3 PONT D'OUILLY	<i>contre</i>	11 MEZIDON
4 CORMELLES	<i>contre</i>	12 ISIGNY
5 LUC	<i>contre</i>	13 DEAUVILLE
6 ARGENCES	<i>contre</i>	14 TROARN
7 LE HOME	<i>contre</i>	15 PETANQUE TESSONNAISE
8 SAINT VIGOR	<i>contre</i>	16 TROUVILLE

Dès que les 2 clubs se sont mis d'accord sur une date, le club recevant doit en faire part au CD 14, qui, seul, pourra désigner les arbitres ; les frais d'arbitrage sont à partager entre les deux clubs.

Le règlement est celui de la F.F.P.J.P. (voir Portail FFPJP).